

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



LES RISQUES MAJEURS

à Gujan Mestras



SUBMERSION MARINE

page 4



FEUX DE FORÊT

page 6



SISMICITÉ

page 8

QUE FAIRE ?

Madame, Monsieur,

Ce document d'information préventive a pour objectif de vous permettre de mieux connaître votre environnement, les risques naturels et technologiques qui concernent votre commune, mais également d'appréhender les bons comportements vous permettant de mieux réagir en cas de danger ou d'alerte.

Quels risques à Gujan-Mestras ?

Notre commune est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRn) pour les aléas Incendie de Forêt prescrit le 01/10/2004, et submersion marine prescrit le 10/11/2010, mais elle n'entre pas dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) car aucune industrie dangereuse n'y est implantée. La commune est située sur une zone 1 (très faible) de sismicité.

Ces risques ont été recensés par la Préfecture de la Gironde et figurent dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) consultable en mairie.

N'étant pas à l'abri d'un événement imprévisible dont la gravité pourrait affecter votre sécurité, vous devez respecter les consignes de prévention et de protection et adapter votre comportement aux risques, car le citoyen est le premier responsable de sa propre sécurité.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire à l'expression de notre considération distinguée.

Bernard COLLINET
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité

A blue ink signature of Bernard Collinet, consisting of stylized initials and a surname, enclosed within a circular scribble.

Marie Hélène DES ESGAULX
Sénateur-Maire

A blue ink signature of Marie Hélène Des Es Gaulx, featuring a large, sweeping initial 'M' and a long horizontal stroke extending to the right.

SOMMAIRE

RISQUE D'INONDATION PAR SUBMERSION MARINE

- Situation
- Mesures préventives prises dans la commune
- Consignes de sécurité
- Fiche réflexe

RISQUE D'INCENDIE DE FORÊT

- Situation
- Mesures préventives prises dans la commune
- Consignes de sécurité
- Fiche réflexe

RISQUE SISMIQUE

- Situation

INFORMATIONS SUR LES TEMPÊTES ET RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

- Consignes de sécurité

L'ALERTE DES POPULATIONS

- Le signal
- Que faire en cas d'alerte

LES NUMÉROS UTILES

SUBMERSION MARINE et RISQUE INONDATION

SITUATION

La commune de Gujan Mestras est concernée par 2 types d'inondation :

- Par submersion marine, essentiellement sur la partie littorale, les zones ostréicoles et les quartiers d'habitation au Nord de la voie ferrée. Pour mémoire, lors de la tempête Xynthia, une soixantaine d'habitations ont connu d'importants dégâts en étant submergées par le débordement du Bassin d'Arcachon. L'eau était passée par-dessus la voie ferrée au niveau de la Barbotière, le ruisseau du Bourg avait débordé et des hauteurs d'eau avaient été mesurées jusqu'à 45 cm près du port de Meyran et 60 cm à La Hume. 3 jours après Xynthia, il restait encore de l'eau le long de l'avenue Pierre Dignac.
- Par saturation du réseau d'eaux pluviales, débordement des ruisseaux en cas de fortes pluies et remontée de nappe phréatique.

MESURES PRÉVENTIVES

- ◆ Réalisation de 4 bassins de retenue permettant de stocker les eaux pluviales lors de précipitations importantes, en bordure de la voie ferrée (l'eau s'écoule du Sud au Nord, trouvant son exutoire dans le Bassin).
- ◆ Entretien des crastes, ruisseaux, bassins, bassins de rétention et clapets pour faciliter l'écoulement des eaux.
- ◆ Réalisation de travaux d'entretien et de ré-haussement des digues, entre Meyran et La Hume, Meyran et Gujan pour partie.
- ◆ Création de dispositifs de pompage permanent vers le Bassin, à Meyran et la Mole.
- ◆ Veille au respect de l'obligation d'entretien des fossés non classés par application de l'arrêté n°2010-119-123-JR.
- ◆ Mise en vigilance des services municipaux dès réception d'un message d'alerte émis par la Préfecture.
- ◆ Retransmission de l'alerte par message aux établissements scolaires et à la population.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

À R E T E N I R				EN CAS D'INONDATION RAPIDE	
	Fermez les portes et les aérations	Coupez le gaz et l'électricité	Montez à pied dans les étages		Fuyez immédiatement
					
	Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours		Gagnez un point en hauteur

FICHE RÉFLEXE DU CITOYEN FACE AU RISQUE D'INONDATION

AVANT	S'informer sur le risque d'inondation, sa fréquence, son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux de refuges.
PENDANT	<p>Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fermer portes et fenêtres. • Couper le gaz et l'électricité. • Monter dans les étages ou quitter les lieux sur ordre des autorités. • Garder avec soi le matériel nécessaire : réserve d'eau et d'aliments, lait pour les nourrissons et doudous des enfants, médicaments et ordonnance, papiers importants, vêtements chauds et couvertures, poste radio avec piles chargées, lampe de poche et téléphone portable. <p>Ne pas prendre sa voiture. Ne pas aller chercher les enfants à la crèche ou à l'école, le personnel s'occupe d'eux.</p>
APRÈS	<p>S'informer auprès de la mairie pour connaître la marche à suivre concernant le retour à votre habitation. Aérer et désinfecter les pièces. Chauffer dès que possible. Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche (risque d'électrocution). S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie). Faire l'inventaire des dommages.</p>
OÙ S'INFORMER	<p>Auprès de la mairie</p> <p><i>Sur Internet :</i> Direction Régionale de l'Environnement réseau national des données sur l'eau : http://www.rnde.tm.fr Ministère de l'écologie et du développement durable : www.prim.net</p>

RISQUE FEUX DE FORÊT

SITUATION


Avec un taux de boisement compris entre 40 et 60 % de sa superficie, la commune de Gujan Mestras est classée au niveau moyen pour le risque de propagation et l'aléa feux de forêt. Depuis 2004, un Plan de Prévention du Risque Incendie de forêt (PPRIF) y est prescrit.

MESURES PRÉVENTIVES

Chaque année, la commune répond à ses obligations de débroussaillage de pistes forestières, des bas côtés des voies ouvertes à la circulation situées à moins de 200 m de la forêt et de la totalité du sous-bois ceinturant les abords du lac de la Magdeleine, permettant de sécuriser les fêtes estivales.

Elle veille également au respect de l'obligation de débroussaillage de terrains en zone péri-urbaine, par application de l'arrêté municipal N°2011-107-030/JR.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

À R E T E N I R	 Ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt	 Ouvrir le portail du terrain	 Fermer les bouteilles de gaz	 S'enfermer dans le bâtiment	 Fermer fenêtres, portes et volets
--	---	--	--	---	---

FICHE RÉFLEXE DU CITOYEN FACE AU RISQUE FEUX DE FORÊT

<p>AVANT</p>	<p>S'informer sur le risque feux de forêt. Repérer les chemins d'évacuation et les abris Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) Débroussailler 50 m autour de sa maison et 10 m de chaque coté des voies d'accès Éviter les tas de bois et bidons de liquides inflammables contre la maison Vérifier l'état des fermetures (portes et volets) et de la toiture Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, etc)</p>
<p>PENDANT</p>	<p>Si l'on est témoin d'un départ de feu en forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appeler les pompiers (18 ou 112) le plus vite possible • si possible, attaquer le feu • fuir dos au feu et rentrer dans le bâtiment le plus proche (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris) • fermer portes, fenêtres et volets et boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air • respirer à travers un linge humide <p>Si vous êtes en voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne pas sortir de la voiture • se diriger vers une zone dégagée (clairière, route) et allumer phares et feux de détresse pour être plus facilement repéré <p>Votre habitation est exposée au feu de forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers • fermer les bouteilles de gaz et éloigner celles qui sont à l'extérieur • arroser le bâtiment portes et volets fermés tant que le feu n'est pas là, puis rentrer avec les tuyaux et fermer la porte • boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air • respirer à travers un linge humide • n'évacuer que sur ordre des pompiers
<p>APRÈS</p>	<p>Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau) Éteindre les foyers résiduels en les arrosant abondamment Inspecter la maison : des braises auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par des orifices d'aération Prendre des nouvelles de ses voisins Faire l'inventaire des dommages</p>
<p>OÙ S'INFORMER</p>	<p>Auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'office national des forêts • la mairie • du service départemental d'incendie et de secours

RISQUE SISMIQUE

SITUATION

La commune de Gujan Mestras est située dans une zone de niveau 1 sur une échelle qui va de 1 (zone de sismicité très faible) à 5 (zone de sismicité forte).
Il n'y a donc pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



LE RISQUE TEMPÊTE

Les zones littorales sont particulièrement sensibles au risque tempête en raison des perturbations venant de l'Atlantique.

Les vents violents engendrent des vagues anormalement hautes et une surcote du niveau de la mer (risque de submersion marine). Ils entraînent la chute d'arbres, de lignes électriques, et transforment en projectiles dangereux une multitude d'objets (tuiles, clôture, tôles...)

Les pluies potentiellement importantes et le risque de submersion marine peuvent générer des inondations rapides.

L'ALERTE MÉTÉO

Les cartes de vigilance météorologique permettent d'assurer l'information des médias et des populations et de suivre l'évolution de la situation.

Quatre couleurs définissent la graduation des risques :

- vert : pas de vigilance particulière
- jaune : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
- orange : vigilance accrue nécessaire, phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
- rouge : vigilance absolue obligatoire, phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus

Lors d'une mise en vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi avec des conseils et consignes de sécurité sont diffusés.

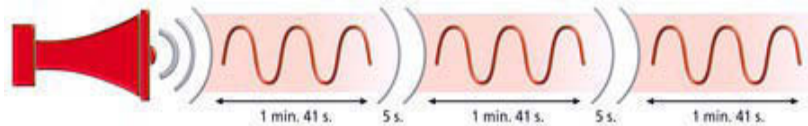
FICHE RÉFLEXE DU CITOYEN FACE AU RISQUE TEMPÊTE

AVANT	<p>Consulter les bulletins d'alerte sur le site de Météo-France Se renseigner sur un risque de submersion Rentrer tout ce qui peut être emporté ou projeté (mobilier de jardin, pots de fleurs, outillage...) Fermer portes et volets Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe torche, etc) Annuler les activités de loisirs en plein air S'éloigner du bord de mer</p>
PENDANT	<p>Écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités Rester chez soi Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision Éviter de téléphoner pour libérer les réseaux pour les secours</p> <p>En cas d'obligation de déplacement : Signaler son départ et sa destination à ses proches Être très prudent et rouler doucement Respecter les déviations mises en place</p>
APRÈS	<p>Écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités Évaluer les dégâts et les points dangereux Informer les autorités de tout danger observé Ne jamais toucher les câbles électriques tombés à terre Prendre des nouvelles de ses voisins et les aider si nécessaire Ne pas téléphoner inutilement pour laisser les réseaux libres pour les secours Couper si possible branches et arbres qui menacent de tomber Avant de consommer l'eau du robinet, s'assurer auprès des autorités qu'elle est potable et la faire couler pour nettoyer le réseau En cas de panne d'électricité de longue durée, s'assurer de l'état des aliments (réfrigérateur et congélateur) et les jeter en cas de doute</p>
OÙ S'INFORMER	<p>Auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Météo France : www.meteo.fr • la mairie • la Préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile)

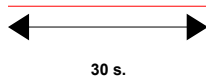
L'ALERTE DES POPULATIONS

La sirène installée sur le toit de la mairie permet d'alerter les populations en cas de danger immédiat.

La France a défini un signal unique au plan national qui se compose d'un son modulé, montant et descendant, composé de 3 séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de 5 secondes.



La fin d'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes



Tous les premiers mercredi du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice qui ne dure qu'une minute et 41 secondes.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE

CE QU'IL FAUT FAIRE	CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE
<p>Écouter la radio pour connaître la nature du risque :</p> <p>FRANCE BLEU GIRONDE FM 101.8 FRANCE Inter FM 88.3 ou GO 162.0 FRANCE Info FM 105.5</p> <p><i>en fonction du risque</i></p> <p>Évacuer ou Rejoindre rapidement un local clos en occultant les ouvertures (fenêtres, portes, aérations, cheminées....) Arrêter climatisation, chauffage, ventilation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rester dans un véhicule • Aller chercher ses enfants à l'école • Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours) • Rester près des vitres • Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors • Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion) • Quitter l'abri sans consigne des autorités

LES NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Gendarmerie : 17 ou 112

Mairie de GUJAN MESTRAS : 05 57 52 57 52

Météo France : 08 92 68 02 33

Pour plus d'informations, consulter : ma commune face aux risques sur le portail prim.net